ROUBAIX

Elections Municipales du 30 Novembre 1919

Candidats du Parti Socialiste

J.-Bte **LEBAS**, député, conseiller général, Maire sortant, Chevalier de la Légion d'honneur.

Henri **THERIN**, conseiller d'arrondissement, adjoint au Maire sortant, cité à l'ordre de la Nation.

Henri **WATREMEZ**, conseiller d'arrondissement, adjoint au Maire sortant, cité à l'ordre de la Nation.

Charles **DEBRABANDER**, adjoint au Maire sortant.

Léandre **DUPRÉ**, docteur en médecine, adjoint au Maire sortant.

Jules **BARDIAUX**, commerçant, conseiller municipal sortant.

Henri **CORBEAU**, cordonnier, conseiller municipal sortant, mobilisé.

Emile **DECOCK**, administrateur des Hospices, conseiller municipal sortant.

Adolphe **DELATTRE**, comptable, conseiller municipal sortant, mobilisé.

Victor **DESURMONT**, ouvrier fileur, conseiller municipal sortant.

Achille **DUJARDIN**, administrateur du Mont-de-Piété, conseiller municipal sortant.

Louis **DUMONT**, administrateur du Bureau de Bienfaisance, conseiller municipal sortant.

Arthur **HILTROP**, ouvrier peigneron, conseiller municipal sortant.

Henri **KIMPE**, conseiller prud'homme, conseiller municipal sortant.

Henri **LEFEBVRE**, conseiller général, conseiller municipal sortant, secrétaire général du Parti Socialiste.

César **LEMAN**, conseiller prud'homme, conseiller municipal sortant.

Emile **LORTHIOIS**, conseiller prud'homme, conseiller municipal sortant.

Charles **MANGIN**, ex-président de la « Mutuelle Colombophile », conseiller municipal sortant.

Aimé **MOREL**, coiffeur, conseiller municipal sortant.

Paul **NYS**, commerçant, conseiller municipal sortant.

Joseph **OLIVIER**, voyageur de commerce, conseiller municipal sortant, ancien combattant.

Pierre **ROGER**, ouvrier tisseur, conseiller prud'homme, conseiller municipal sortant.

Julien **ROUSSEL**, commerçant, conseiller municipal sortant, ancien combattant, croix de guerre.

Kléber **SORY**, représentant de commerce, conseiller municipal sortant, ancien combattant.

Fleuris **VANHERPE**, administrateur du Bureau de Bienfaisance, conseiller municipal sortant.

Henri **VERBEUGHT**, représentant de commerce, administrateur du Mont-de-Piété, conseiller municipal sortant.

Charles **BATAILLE**, ouvrier des Transports, ancien combattant, croix de guerre.

Eugène **BOURGOIS**, ouvrier trieur de laines, ancien combattant.

Emile **CALLENS**, employé livreur, ancien combattant.

Alfred **DELFORGE**, retraité de l'Octroi.

Hector **DELMOETE** « dit Hector de la Balance », serrurier-poêlier.

Théophile **DENEVE**, ouvrier maréchal-ferrant.

Georges **DHONDT**, ouvrier mécanicien, ancien combattant, croix de guerre.

Alfred **MARTHE**, ouvrier trieur de laines, président du Syndicat des Locataires, ancien combattant, croix de guerre.

Polydore **VERMEULEN**, ouvrier mécanicien, administrateur du journal « Le Démobilisé du Nord », ancien combattant.

Camille **VERSTRAETE**, ouvrier du Livre.

Ce soir, Vendredi
Grande Réunion Electorale

PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

A 7 heures 30, salle Cécile, rue Saint-Georges, sous la présidence du citoyen WATREMEZ, adjoint au maire, avec le concours des citoyens : J. LEBAS, maire de Roubaix ; Dr DUPRÉ, adjoint au maire ; H. THERIN, adjoint au maire ; Napoléon LEFEBVRE, membre du Parti radical et radical-socialiste.

Avis important. — Tous les vrais radicaux, tous les républicains sincères sont spécialement invités à cette réunion.

ELECTIONS A LA CHAMBRE ET AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Les Electeurs à la Chambre de Commerce et au Tribunal de Commerce de Roubaix sont convoqués le jeudi 11 décembre pour désigner 14 membres de la 1re catégorie, 4 membres de la 2e catégorie et 3 membres de la 3e catégorie de la Chambre de Commerce, et le samedi 13 décembre, à l'effet de désigner un président, 7 juges titulaires et 8 juges suppléants, au Tribunal de Commerce de Roubaix.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures et fermé à 16 heures.

Les électeurs se réuniront, savoir : Ceux de la Ville de Roubaix, à l'Hôtel de Ville de Roubaix ; Ceux de Wattrelos, à la Mairie de Wattrelos ; Ceux des communes de Croix et Wasquehal, à la Mairie de Croix ; Ceux des communes du canton de Lannoy, à la Mairie de Lannoy.

S'il y a lieu de procéder à un scrutin de ballottage, ce scrutin se fera, pour la Chambre de Commerce, le jeudi 25 décembre ; pour le Tribunal de Commerce, le samedi 27 décembre, de 10 heures à 16 heures.

ELECTIONS MUNICIPALES

Vote des Réfugiés

Les réfugiés électeurs dans une autre commune que Roubaix, mais résidant momentanément en notre ville, sont instamment priés de retirer à la Mairie, bureau des Elections, deux enveloppes, avec lesquelles ils pourront prendre part aux Elections municipales de dimanche prochain.

Ils sont également informés qu'une urne spéciale pour recevoir leur vote sera disposée, le jour du scrutin, à la Mairie, Salle Pierre-de-Roubaix.

TOURCOING

Élections Municipales du 30 Novembre 1919

Les Candidats de la Section du Parti Socialiste de Tourcoing

PIERPONT Arthur, secrétaire de la section, conseiller sortant ;
BENOIT Jules, tapisseur ;
BLOCK Louis, cafetier ;
BOSSUYT Henri, employé de chemin de fer ;
DEBRUYKER Camille, tapisseur ;
DELANNOY Alphonse, domestique ;
DELFORTRIE Désire, ouvrier boulanger ;
DELOBELLE Ernest, trieur ;
DENUCÉ Alphonse, chausseur ;
DEPOORTER Vital, rattacheur ;
DESMET Henri, fileur ;
DESMETTRE Louis, brodeur ;
DESMETTRE Théodore, maréchal ferrant ;
DHONT Jean-Louis, fileur ;
DUTERTE Victor, rattacheur ;
FLAMENT Constant, conseiller sortant ;
JOUVENET Ernest, électricien ;
HARDY Henri, tisserand ;
HÉQUETTE Louis, épicier ;
INGHELS Albert, député ;
LAVERZE Henri, trieur ;
LEBANC Emile, graisseur-corroyeur ;
LEFEBVRE Auguste, rattacheur ;
LEFEBVRE Henri, trésorier de la section ;
LESAGE Alfred, marchand de journaux ;
LESAGE Lucien, porteur de pains ;
LUYSH Louis, trieur ;
PATIN Victor, charretier ;
QUIVY Achille, chauffeur ;
ROBERT Henri, conseiller sortant ;
ROELENS Henri, commerçant ;
ROMPTEAU Alfred, conseiller sortant ;
ROUSSEAU Jules, mutilé de la guerre, apprenti menuisier ;
TIÉVERS Edouard, conseiller sortant ;
VANDERMARLIÈRE Alexandre, commerçant ;
VERMANDEL Gustave, tisserand.

Tous ces candidats furent désignés à l'unanimité et par acclamation à l'assemblée de la section qui eut lieu le 25 octobre, à la Maison du Peuple. Nul doute que les électeurs tourquennois feront triompher la liste entière le 30 novembre prochain ; ce sera la meilleure leçon qu'ils pourront infliger aux privilégiés du secteur 14, en même temps qu'ils travailleront pour la République sociale et pour le bien-être de l'humanité.

La Section Tourquennoise du Parti Socialiste.

Sur le terrain économique

Les élections municipales de Tourcoing présentent le caractère frappant d'une lutte très nettement affirmée de part et d'autre, entre la classe ouvrière et la classe bourgeoise. Les opinions politiques, les nuances rencontrées dans les deux partis en présence, ont pour ainsi dire laissé place à la situation économique des candidats. La bataille se passe sur le terrain économique, presque uniquement.

Nous savons quels services une Municipalité peut rendre. En cas de grève, la force armée, appelée par un maire briseur de grèves, peut être néfaste aux revendications du peuple.

Aussi, est-ce particulièrement à des hommes capables d'apprécier le danger que le Parti Socialiste a fait appel.

Les chefs d'organisations ouvrières ont tous répondu à cet appel.

Parmi eux, nous trouvons l'infatigable secrétaire du Syndicat du Textile, Henri LEFEBVRE, dont la vie a été pour ainsi dire consacrée à l'amélioration du sort de ses camarades. A vingt ans, secrétaire du Syndicat des trieurs, il augmente considérablement le nombre des adhérents, qui passe, en quelques années, de 65 à un millier. Depuis juin dernier, il décuple par son action, le nombre de syndiqués du Textile. Il fait triompher par son opiniâtreté dans ses réclamations, toutes les revendications de la corporation qu'il représente. A l'heure actuelle, il tient fermement tête aux délégués patronaux dans le conflit des fileurs. Nul doute que, cette fois encore, les ouvriers auront gain de cause.

Près de lui nous trouvons DELOBELLE, secrétaire de la Bourse du Travail, se dépensant sans compter dans tous les conflits professionnels, tant pour le Bâtiment que pour le Textile. On se rappelle la part importante qu'il prit à la dernière grève du Bâtiment, et son intervention énergique auprès des délégués ministériels.

Puis c'est TIEVERS, qui imposa, le mois dernier, la nouvelle convention dans l'industrie du tapis-moquette ; DENUCÉ, l'un des fondateurs du Syndicat des cuirs et peaux, délégué à la Bourse du Travail.

Tous les défenseurs du droit des travailleurs sont là, groupés en ce moment décisif pour protéger de toutes leurs forces ce droit menacé.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MOUVAUX

UN INCENDIE DANS UNE ECOLE. — Un incendie survenu la nuit, et dont la cause n'a pu encore être déterminée, a détruit une partie des salles d'études de l'école Saint-François. Les pompiers de Tourcoing arrivés promptement sur les lieux, se sont rendus maîtres du sinistre au bout d'un heure d'efforts. Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à 15000 fr.

HEM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, en dernière session de novembre. M. Henri Delecroix présidait.

Après l'adoption du procès-verbal, le Conseil, sur la proposition du Maire, vote un certain nombre de crédits pour régularisation d'écritures.

Sur la proposition de M. Delmet, un subside de 200 francs est voté à la musique municipale pour achat de pupitres. Sur la proposition de M. Bétremieux, un crédit de 1.800 francs est voté pour remise en état des bibliothèques scolaires. Avis favorable est donné à plusieurs demandes d'assistance aux vieillards et incurables.

M. Bétremieux donne ensuite lecture de son rapport sur les services de secours et d'alimentation de guerre, dont voici un intéressant extrait :

ALIMENTATION ET CHAUFFAGE. — Achats : 4.7632.293 fr. 20. — Recettes : 5.153.440 fr. 85. Les frais généraux déduits, les bénéfices nets laissés par ces différents organismes se montent à 300.406 francs 80. Sur cette somme, il a été prélevé 207.237 fr. 30, qui représentent les distributions gratuites faites à la population. Il reste donc disponible, sur les bénéfices, une somme de 93.169 fr. 50, mise à la disposition de la Caisse municipale.

SECOURS. — Secours en nature, 76.564 fr. 80 ; secours de chômage, 2.130.027 fr. 20 ; secours aux petits propriétaires, 235.382 fr. 70 ; ristournes municipales pour le ravitaillement de la population, 485.188 fr. 95. Si l'on ajoute à ce total les secours temporaires et les allocations qui se chiffrent par 4.500.000 francs, l'assistance totale de guerre à Hem s'élève à 7.483.083 fr. 65.

M. Bétremieux remercie tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche, ainsi que la population qui, dit-il, n'a jamais cessé de le seconder avec infiniment de dignité dans le malheur.

M. Bétremieux termine en exprimant ses regrets de n'avoir pu faire davantage et déclare éprouver aussi dans tout sa conscience, la profonde satisfaction d'avoir accompli son devoir.

M. le Maire, au nom du Conseil municipal, félicite vivement son collaborateur d'avoir mené son œuvre dans des conditions si satisfaisantes ; il remercie également tous ceux qui, en lui apportant leur concours absolument désintéressé, ont permis d'obtenir des résultats si précieux pour les finances communales.

Au moment où sa collaboration cesse, M. Bétremieux assure M. Delecroix de sa confiante affection.

La séance est ensuite levée.

LILLE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 NOVEMBRE

Liste du Parti Socialiste

DELORY Gustave, député du Nord, conseiller général, Ancien Maire de Lille.

RAGHEBOOM Auguste, ancien Conseiller municipal.

SAINT-VENANT Charles, Conseiller général, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats.

CARLIER Joseph, Conseiller d'arrondissement.

BEAUREPAIRE Fernand, mouleur, Ancien Adjoint au Maire.

BONDUES Désiré, Ancien Conseiller municipal, Secrétaire de la Bourse du Travail.

COUSSEMENT Charles, Commerçant, Ancien Conseiller municipal.

DENEUBOURG Auguste, Commerçant, Ancien Conseiller municipal.

GOUDIN Georges, Directeur de brasserie, Ancien Adjoint au Maire.

BAUCHE Alfred, Fileur, Conseiller prud'homme.

COOLEN Richard, Typographe, Conseiller prud'homme.

COUROUBLE Arthur, Coupeur, Conseiller prud'homme.

CHAMETTE Léon, Plombier-Zingueur, Conseiller prud'homme.

MULLIER Gustave, Conseiller prud'homme.

VANDENBERGHE Edmond, Tisserand, Conseiller prud'homme.

BARDOU Paul, Pharmacien.

BOSIER Alfred, Mouleur.

CNUDDE Henri, Fileur, Secrétaire de la Fédération Nationale du Textile.

CRETON Fleury, Entrepreneur de transports.

DARRAGUS Jules, Métallurgiste.

DHILLY Gaston, Directeur de l'Imprimerie Ouvrière.

DHOOSSCHE Maximilien, Employé.

DOYENNETTE Edouard, Ebéniste.

DUJARDIN Marcel, Jardinier, Secrétaire-adjoint de la Bourse du Travail.

GHESQUIERE Arthur, Comptable.

GIRARDIN Paul, Mécanicien.

GUELTON Victor, Architecte.

LALLAU René, Employé.

LOBERT Henri, Livreur, Secrétaire du Syndicat des Transports.

MARTIN Philippe, Coupeur en confections.

MASSON Louis, Typographe, Président du Syndical des Typographes.

MOITHY Gaston, Avocat.

PEETERS Louis, Modeleur.

SALENGRO Roger, Publiciste.

VERHAEGHE Désiré, Docteur en médecine.

WILLEMS Gaston, Commis principal des Postes et Télégraphes.

M. Collin s'agite

MAIS CE N'EST PAS POUR ASSURER LA PROPRETÉ DES RUES DE LILLE

M. Louis Collin, l'entrepreneur qu'un retentissant procès dont les contribuables lillois firent les frais, a rendu presque célèbre, vient d'introduire auprès de la Municipalité, une réclamation.

M. Louis Collin prétend, en effet, que nommé adjudicataire des travaux de voirie en 1905, on lui a substitué son frère Arthur sans l'en aviser.

Il ajoute que le cautionnement demandé à ce sujet fut versé par lui à la Trésorerie et que la Municipalité actuelle allant «cesser ses pouvoirs» il demande la régularisation de cette situation.

Or, à la Mairie, on affirme que l'adjudication des travaux de la Mairie fut accordée le 2 août 1905 à M. ARTHUR Collin, et pas à une autre. On s'y montre toutefois moins affirmatif en ce qui concerne l'auteur du dépôt du cautionnement réclamé par M. Louis Collin.

Est-ce que par hasard nos édiles auraient si mal fait les choses à cet égard qu'ils ne sauraient plus à quoi s'en tenir, et ceci nous vaudrait-il un nouveau procès ?

Quoi qu'il en soit, Louis ou Arthur, il n'en demeure pas moins établi que le Service de la voirie est fait de façon absolument défectueuse.

On prétend que c'est le manque de chevaux qui est cause de cette situation, qu'il en faudrait 75 au lieu des 45 employés actuellement, et qu'en l'état des choses il n'est possible de procéder régulièrement qu'à l'enlèvement des ordures ménagères.

Ceci n'est toutefois pas une raison suffisante pour excuser les procédés employés par le Service d'ébouage, qui, sans souci des règlements déverse les boues de la voirie dans les égouts.

La Municipalité possède le moyen de faire cesser cet état de choses et de casser le contrat qui la lie à M. Collin, mais jusqu'ici elle n'en a rien fait. Pourquoi ?

Peut-être ne le saura-t-on jamais !...

Pour le vote des Réfugiés

DES INSTRUCTIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le Ministre de l'intérieur a adressé, à la Mairie de Lille, le télégramme suivant concernant le vote des réfugiés :

« En raison des difficultés de transmission rapide des votes des réfugiés, il y a obligation pour les élections tant municipales que cantonales, de procéder éventuellement au scrutin de ballottage le premier dimanche après le 1er tour, ainsi que nécessité actuelle de procéder à la désignation des municipalités et délégués sénatoriaux, avant le 11 décembre. Vous devrez prendre en conséquence les dispositions utiles, pour que les résultats du 1er tour soient proclamés au plus tard le jeudi qui suivra le scrutin, en vue de permettre s'il y a lieu une nouvelle convocation des électeurs et dans la mesure du possible d'aviser les réfugiés intéressés. En outre, il y aura lieu de faire annexer aux procès-verbaux des opérations du 1er tour, les bulletins tardivement parvenus. Dans le cas où des difficultés ou contestations survenaient, elles devraient être soumises à la juridiction administrative compétente (Conseil d'Etat ou Conseil de Préfecture) qui serait appelé à statuer.

Histoire d'une glacière

J'ai une bien belle histoire a vous raconter !... Il était une fois, c.... comme dans les contes de fées..... il était une fois dans une grande ville d'un pays lointain, un pauvre boucher qui exerçait sa modeste profession sur le Marché Central de la dite ville, laquelle se nommait je crois, « Lillirit ».

Or, en ce temps-là (1914-1919 ans avant J.-C.) la guerre, l'horrible guerre était déchaînée sur les pauvres humains, et la ville où exerçait notre modeste boucher, était tombée entre les mains d'un ennemi barbare. Le pays avait été ravagé et bientôt, comme conséquence, la famine avait sévie et les commerçants s'étaient trouvés impuissants à ravitailler la population.

Voyant celà, les édiles et flamines de la cité Lillirit, décidèrent de s'occuper eux-mêmes de ces choses.

Accomplirent-ils cette besogne, toute de dévouement, comme il fallait ?... l'histoire ne le dit pas, mais toujours est-il que sur ces entrefaites, notre petit boucher qui n'exerçait presque plus son métier, vit un jour surgir devant son étal, un homme à la mine rubiconde qui répondait je crois, au nom bizarre de « Couch'nu. »

Or, « Couch'nu » était un ami du principal flamine de la cité, le fameux « Querpy-Touléger », homme de mœurs austères, très féru de mysticisme.

Fascinant le boucher, de son regard ardent, « Couch'nu » proféra : — « T'as un glacière, li ?... » (En ce temps-là, les gens parlaient très mal.)

— « Ooué »....

— « Querpy-Touléger y n'da l'soin, prêle li !... c'est pour l'travaillemint !... »

— « Mi j'veux ben, pisque j'n'in sers pus. Prinds là toudis, in s'arringera après pou l'prix !! »

Et Couch'nu emporta la glacière.

Elle fut d'abord chez Querpy-Touléger, où elle resta un certain temps. Puis de là, elle partit dans une petite commune de Lillirit où elle servit à abriter les viandes de conserve.

La guerre finie, la pauvre glacière traina, traina indéfiniment en des lieux inconnus.

Environ un an après, on la rapporta enfin, chez le pauvre boucher.

Hélas !... en quel état !... Toute défraichie, le lac défoncé, le coffre disjoint.

Le petit boucher, pourtant, « ne s'en faisait pas trop », naïvement il se disait : « Quand je verrais « Couch'nu » j'lui d'manderais combien qu'y m'paiera comme location, ou bien au moins, qu'y m'remette ma glacière en état. »

A quelque temps de là, « Couch'nu », étant allé se promener au Grand Marché, fut donc abordé par le petit boucher, qui humblement, lui exposa sa requête.

Grave et digne, « Couch'nu » répondit : « Tout cha, mi, cha n'me r'garde pas !... » (sic)

Et notre bon petit boucher, tout colas-baba, resta avec sa glacière démolie sur les bras.

Mais à cette époque, voyez la justice immanente frappe toujours les coupables, des élections consulaires ayant eu lieu, l'histoire raconte qu' « Querpy-Touléger » et « Couch'nu » restèrent sur le carreau.

La glacière s'était vengée et avait vengé son maître, le pauvre bon petit boucher.

G. GRATIGNE.

En gare de Lille

ON DEMANDE LE RETABLISSEMENT DE LA CONSIGNE

Beaucoup de Lillois seraient fort désireux de voir rétablir en gare de Lille, la consigne qui était installée dans le grand Hall, à gauche en entrant. Ce service rendait aux voyageurs, de très grands services. On pouvait y déposer ses bagages de 4 h. du matin, à 10 h. du soir.

Il existe bien une consigne à l'heure actuelle, mais à l'intérieur de la gare, à gauche sur le quai, et ne peuvent y accéder que les voyageurs descendants des trains ou ceux déjà munis de tickets. C'est vraiment peu pratique.

Les Lillois se trouvent donc dans l'obligation de faire déposer leurs paquets dans les cafés des environs lesquels souvent ne sont pas ouverts le matin avant six ou sept heures.

D'après une petite enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il paraîtrait que le manque de personnel empêcherait la Compagnie de rétablir la consigne que nous réclamons. Peut-être pourrait-on obvier à cet inconvénient en installant ce service dans la consigne actuellement existante et en perçant une porte d'accès dans la place qui se trouve près du bureau des renseignements. De cette façon les Lillois pourraient avoir accès à la consigne intérieure de la gare, sans avoir besoin de tickets, et tout serait ainsi pour le mieux, aussi bien pour la Compagnie que pour le public.

PRIX DE VERTU

Parmi les prix de vertu décernés par l'Académie Française, hier après-midi, nous relevons les noms de M. et Mme Willot, de Roubaix, et M. Emile Ferré, rédacteur en chef de l' « Echo du Nord ».

LES VOLEURS AU TRAVAIL

CHEZ UN TAILLEUR

Au cours de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont pu pénétrer dans le magasin de M. Louis Milliat, marchand tailleur, demeurant 78, Boulevard de la Liberté.

C'est en brisant l'un des carreaux de la vitrine de ce magasin, que les malandrins réussirent à pénétrer dans la place. Ils y dérobèrent un coupon de 3 mètres 20 de drap anglais, de teinte grise et d'une valeur de 180 francs.

Vraisemblablement dérangés dans leurs opérations, les voleurs prirent la fuite sans avoir pu s'emparer d'autre chose.

M. Milliat qui a sa chambre au 1er étage, n'a entendu aucun bruit suspect.

AU RESTAURANT

La police recherche l'auteur du vol d'un pardessus de couleur grise et d'une canne en jonc, commis au préjudice de M. Gallet, étudiant, demeurant 1, Façade de l'Esplanade. Ce larcin fut perpétré au restaurant Martle, rue de la Piquerie.

DANS UN MAGASIN

Une femme, ayant effectué un achat modique dans le magasin de M. Bocherich, 9, rue Esquermoise, profita d'un moment d'inattention des gens de la maison pour s'emparer d'une pièce de tissus de soie noire ayant une valeur de 2000 francs.

Ce ne fut qu'après son départ que l'on s'aperçut du vol.

Le signalement de la voleuse a été donné à la police. Cette dernière croit qu'il s'agit d'une récidiviste qui se prétend kleptomane. On la recherche.

AU BAZAR

Mme Pollet, ménagère, demeurant 97, rue de Fives, sortait d'un bazar de la rue de Béthune, lorsqu'elle constata la disparition de son portefeuille contenant une somme de 8 francs.

Elle a porté plainte.

SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le soldat Humez, de l'Intendance Militaire, avait momentanément abandonné son vélo, à la porte du bureau de poste de la place Saint-Martin, où il était allé faire une course.

Un bécanier passa et se l'appropria. C'est là l'histoire de tous les jours.

L'assassinat d'un agent de police

CEUX QUI LE TUÈRENT PASSERONT AUJOURD'HUI DEVANT LES ASSISES DE ROUEN

En décembre 1915, pendant l'occupation allemande, on découvrit un beau matin, le cadavre de l'agent Clabaut, dans la briqueterie Coisne, située à Saint-Maurice.

On se rendit immédiatement compte qu'il s'agissait d'un assassinat.

L'agent de sûreté Sapin, chargé d'enquêter sur ce crime, en trouva rapidement les auteurs.

C'étaient des dévaliseurs de poulaillers et de clapiers, qui se voyant sur le point d'être arrêtés par M. Clabaut, avaient résolu de le tuer.

On put arrêter ces malfaiteurs qui étaient au nombre de quatre.

Ce sont les nommés Vangheluwe, Meurisse, Suerinck et Dewaerde.

Ces tristes individus passeront aujourd'hui vendredi devant la Cour d'Assises de Rouen.

L'exposition de Lille

LES TRAVAUX DE DEBLAIEMENT DE L'ESPLANADE SONT PRESQUE TERMINES

En vue de l'Exposition qui doit avoir lieu au printemps prochain, l'Esplanade a été ces jours derniers débarrassée du matériel qui l'encombrait. A l'exception de quelques camions-autos hors d'usage, le terrain est complètement libre de sorte que les travaux préparatoires d'édification des pavillons pourront être entrepris incessamment.

EXPLOITS DE CHAUFFARDS

UN PIETON RENVERSE

Vers midi, M. François Desplanques, employé, demeurant rue Léon-Gambetta, 97 bis, descendait du tramway, à proximité de sa demeure, lorsqu'il fut renversé par une auto que pilotait le chauffeur Henri Dufresnoy, appartenant, naturellement, au Service de la Reconstitution.

Un docteur appelé à donner des soins à M. Desplanques, constata que celui-ci portait des contusions multiples au bassin, au front et à l'épaule gauche.

CHEZ LE PHARMACIEN

Une auto pilotée par M. Bourée, domicilié rue Jean-sans-Peur, 48, s'est jetée contre la vitrine de la pharmacie Levis, 27, rue de Roubaix. D'après les déclarations de M. Bourée, il ne put éviter l'accident, son véhicule ayant été tamponné à l'arrière par une autre auto conduite par le chauffeur Fleurbays, au service des établissements Agache, de la rue du Vieux-Faubourg.

La porte de la pharmacie a été défoncée. Pas d'accident de personne.

UNE FEMME TOMBE D'UN TRAIN EN MARCHE

Un accident, heureusement peu grave, est survenu en gare de Lille, peu de temps avant le départ du train de Paris. Une dame Rousselle, venant de Marcq-en-Barœul, et qui se disposait à se rendre à Paris, voulut se servir des W.-C. installés dans un wagon en stationnement vis à vis du train qu'elle devait prendre.

La rame auquel appartenait ce wagon ayant été mise en marche, la dame affolée se précipita hors du wagon par la portière et fut projetée sur le quai. Dans sa chute, elle se foula le genou droit. On la transporta à l'Hôpital St-Sauveur où des soins lui furent prodigués.

POUR REGULARISER LA CIRCULATION

Voici le relevé des contraventions infligées à des propriétaires ou conducteurs de véhicules durant la période du 15 au 21 novembre :

35 à des chauffeurs d'auto pour excès de vitesse, défaut de numéro d'ordre, de brevet de chauffeur, etc.

6 pour circulation en vélo sur les trottoirs.

41 pour défaut d'éclairage à des propriétaires de véhicules divers.

PETITES NOUVELLES

IL FAISAIT LE CRANEUR. — Le photographe Valéro Riem, 21 ans, 25, rue Duhem, a été appréhendé et déféré au Parquet pour port illégal de l'uniforme de l'armée belge.

LE MOBILIER D'AUTRUI. — Joséphine Gransart, 33 ans, ménagère, a récolté un procès-verbal pour enlèvement d'objets mobiliers, appartenant à M. Bulteau, 18, rue Saint-Gabriel.

IL FAUT PURGER. — La nommée Anaïs Leporcq, 58 ans, ménagère, rue de Fives, 4 bis, a été arrêtée en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel du 7 janvier 1916, la condamnant à un mois de prison pour escroquerie.

OFFRE D'UN TANK A LA VILLE. — Le gouvernement britannique a manifesté l'intention d'offrir en souvenir à plusieurs communes de la région qui ont plus spécialement souffert de la guerre ou de l'occupation un tank provenant du matériel appartenant aux armées anglaises. Cette offre a été faite notamment à la ville de Lille, qui a accepté.

Pour la reconstruction de Lille

UN DON AMERICAIN

Il nous revient qu'un généreux américain aurait l'intention de faire don à la ville de Lille d'une certaine somme destinée à la reconstruction de la Cité.

Nos édiles auraient accepté ce don et se proposeraient de constituer, à l'aide de ces fonds, une Société civile d'habitations à bon marché.

Ceci permettrait de demander à l'Etat de verser sa quote-part prévue par la Loi, soit deux pour cent, et d'augmenter en même temps les ressources de ladite Société.

Aux Conseils de guerre

QUE DIT-IL ?

Le capitaine Constant, rapporteur au 1er Conseil de guerre, a entendu longuement le nommé Delacheric, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, mis en liberté provisoire dernièrement.

AMNISTIES

Bénéficiant de la loi d'amnistie, les soldats de 2e classe Mille Georges, du 6e tirailleurs, écroué pour désertion en temps de guerre, et Ergand, du 165e R. I., inculpé d'homicide involontaire, ont été mis hier en liberté provisoire.

LES MANGEURS DE CHOUCROUTE AIMENT LE LARD

L'autorité militaire a ordonné la mise sous les verrous des P. G. boches Janitschech, Reisberg et Wisenbaueur, inculpés de vol de lard commis au dépôt-magasin de la Citadelle.

IL DENONÇA

Dumouliu Cyriaque, âgé de 31 ans, mécanicien, domicilié à Mouvaux, et actuellement receveur de tramways à Gennevilliers, a comparu hier devant le 3e Conseil de guerre sous la prévention d'intelligences avec l'ennemi.

L'accusation lui reproche d'avoir consenti, au cours de l'occupation, à travailler volontairement pour les boches et d'avoir envoyé à la Kommandantur une lettre de dénonciation contre la Municipalité de Mouvaux qui, d'après lui, ne se conformait pas aux règlements pour le paiement des allocations de chômage. Cette mauvaise action lui vaut un an de prison avec sursis.

AU « TOURNIQUET »

Ont été condamnés hier, par le 2e Conseil de guerre :

Pour désertion à l'intérieur en temps de guerre : Tige, soldat de 2e classe au 1er régiment mixte de zouaves et tirailleurs, à un an de prison.

Pour vol. — Manchez Charles, 23 ans, soldat au 43e R. I., à huit mois de prison. — Dutrey Albert, 27 ans, et Clodion Adolphe, 23 ans, soldats au 73e R. I., pour vol et complicité de vol d'une somme de 4462 fr. 75, commis au préjudice de l'armée, chacun à 4 années de prison avec le bénéfice du sursis, grâce à leurs excellents antécédents.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

ON A CONDAMNE HIER LA BANDE DES VITRINIERS

Nous avons suffisamment entretenu nos lecteurs des nombreux cambriolages commis, il y a quelques mois, à Fives et à l'intérieur de Lille, par cette bande de malfaiteurs redoutables, pour revenir aujourd'hui sur les détails de leurs opérations qui ont nécessité plusieurs audiences du tribunal où huit commissaires de police ont été entendus comme témoins.

A l'audience d'hier, après plaidoiries de Maîtres Carpentier, Gayet, Parmentier, Guerlay et Moilhy, avocats, le tribunal, présidé par M. Godart, vice-président, a prononcé les sanctions suivantes :

Charles Minnebo, par défaut, 8 ans de prison ;
Marcel Ouvry, 19 ans, 3 ans ;
Emile Minnebo, 30 ans, un an ;
Emile Ghyselinck, 18 ans, 10 mois ;
Alphonse Ferné, 52 ans, 4 mois ;
Jules Verbauwen, 57 ans, 3 mois avec sursis.
Louis Lemaître, 16 ans, acquitté, comme ayant agi sans discernement, en vertu de l'article 66 du Code Pénal, et envoyé en maison de correction jusqu'à sa majorité.
Eugène Despinoy, 32 ans, acquitté.

POUR DEFAUT D'AFFICHAGE. — 25 francs d'amende à Léon Calleau, Gustave Crevits, Emile Ducoulombier, Flavie Glorieux, Alphonse Lampalle, Veuve Décoiligny, Paul Moerman, Félix Monchaux, Tobol Privat.

TROMPERIE COMMERCIALE. — 50 fr. d'amende à Dufour Victoire, 31 ans, marchande des quatre-saisons, à Lille.

INFRACTION A LA LOI SUR LA VENTE DE LA MARGARINE. — 200 francs d'amende à Mentior Philippe, tailleur, rue de Paris, à Lille, qui, non content des bénéfices réalisés sur la vente de ses complets, s'était mis à vendre de la margarine pour de l'excellent beurre pur. Où donc s'arrêtera cet esprit de lucre qui empoisonne notre existence ?...

UNE DAME MAL POLIE. — Madeleine Bourbotte, veuve Debruyne, qui a tiré un pied de nez à un agent de la police municipale de Tourcoing, se voit octroyer 25 fr. d'amende.

QUERELLES ENTRE VOISINES. — Pour des carreaux cassés, par suite de commérages, sont condamnées : Valentine Christiaens, femme De Wilde, 43 ans, rue du Palais de Justice, à Lille, à 30 fr. d'amende, et Céline Petit, femme Demine, 50 ans, demeurant à Croix, à 25 fr. d'amende avec sursis.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » — N° 38

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

Jameson regardait avec surprise son maître qui, maintenant, raclait doucement la moire turquoise du mur avec une carte de visite, et recueillait, dans le creux de sa main la poudre qui s'en échappait.

Il la reversa ensuite soigneusement sur une feuille de papier, et tirant sa loupe, se mit à étudier alternativement la poussière ainsi récoltée, ainsi que celle qui couvrait le veston de son secrétaire.

Du bout du doigt, il en porta quelques grains à sa langue :

— C'est là qu'est l'arsenic ! déclara-t-il... Cette tenture en est absolument imprégnée...

Il s'était approché de la muraille, et reniflait légèrement.

— Faites comme moi, Walter, et dites-moi ce que vous sentez...

Le jeune homme obéit.

— C'est comme une odeur d'ail ! fit-il.

— La même qui nous a frappés ce matin ?

— Exactement.

Clarel demeura silencieux et perplexe. Il arpentait la chambre, le front barré par une ride, accusant sa préoccupation. Le docteur Hayward, ainsi que les deux femmes, le regardait sans mot dire. Tous les trois sentaient que le cerveau du puissant observateur était en plein travail et qu'il ne fallait l'entraver par aucune interruption.

— Oui, docteur, fit-il, s'arrêtant brusquement au milieu de la chambre... C'est bel et bien de l'arsenic qu'on a projeté sur cette étoffe... Il n'y a à cela aucun doute, mais ce qui m'intrigue et ce que je ne comprends pas, c'est comment l'effet sur miss Dodge, aussi bien que sur Rusty, a pu en être aussi rapide...

— C'est ce matin seulement, n'est-ce pas, que vous vous êtes sentie souffrante ? questionna le médecin, en revenant vers le lit d'Elaine.

— Oui ! répondit-elle... En m'éveillant...

— Hier soir, au contraire, remarqua la tante Betty, tu paraissais très gaie, très heureuse...

— Et je l'étais... reprit la jeune fille, en tournant involontairement ses yeux noirs vers Justin. J'avais fait, dans la journée, une promenade délicieuse, et j'y pensais en m'endormant...

Mais Clarel ne la regardait pas... Il était tout à sa recherche, et rien d'autre ne semblait pour le moment exister pour lui.

— Une nuit, reprit-il, n'a pourtant pas pu suffire pour produire une pareille intoxication. Si encore miss Dodge avait avalé le poison, mais elle n'a fait que le respirer, et les effluves qui s'en dégagent ne pourraient être aussi nocifs qu'à la longue, au bout de quelques semaines, de quelques mois...

— Ce que vous dites est rigoureusement exact... répondit le docteur... J'ai constaté une fois dans ma carrière un cas analogue... Il s'agissait d'un enfant qui, à la campagne, couchait dans une pièce remplie du haut en bas d'oiseaux empaillés. Vous savez que dans la préparation qui sert à conserver leur plumage, l'arsenic joue un rôle considérable... Or, il n'a pas fallu moins d'une grande année pour que le petit bonhomme en question, qui respirait neuf heures de suite dans cette atmosphère, en subisse la délétère influence...

Malgré sa courtoisie ordinaire, Clarel ne prêtait qu'une attention relative aux paroles du vieux médecin. Assis sur une chaise basse, le front dans sa main gauche, il était plongé dans une méditation profonde.

Tout à coup, il dressa la tête, frappé par une idée subite :

— Venez avec moi, Walter, dit-il en se levant. Excusez-moi un instant, mesdames, et vous aussi, docteur, j'ai besoin de me rendre compte de quelque chose...

Rapidement, suivi de son inséparable, il se dirigea vers la porte.

— Prenez garde ! s'écria Elaine avec anxiété, en le voyant prêt à sortir. Maintenant que je sais ce que peuvent les criminels qui nous guettent, je crains tout pour vous autant, et encore plus que pour moi...

— Je vous remercie, miss Dodge... Mais soyez tranquille, je serai sur mes gardes...

Une fois au rez-de-chaussée, Clarel gagna le fond du vestibule et, ouvrant la porte du petit escalier qui conduisait au sous-sol, s'y engagea résolument. Jameson était toujours sur ses talons.

Il arriva devant la cave où s'était exercé, la veille, l'inépuisable et diabolique génie d'invention dont le chef de « la Main qui étreint » marquait chacune de ses abominables tentatives.

A l'aide de sa lampe de poche, il passa lentement en revue les lieux ; le compteur d'électricité attira principalement son attention. A son grand étonnement, il constata que l'appareil fonctionnait, et que sur le dernier des trois petits cadrans indiquant la consommation, l'aiguille courait, bien qu'il fit grand jour...

— C'est étrange... Voyez donc, Walter... A cette heure-ci, on n'utilise dans la maison aucun courant, puisque rien n'y est allumé... Et cependant, ce compteur fonctionne...

Il poursuivit son examen avec plus d'attention encore... Son œil clairvoyant eut bientôt fait de découvrir les fils électriques et de les repérer sur leur parcours.

Il arriva ainsi à l'endroit où les autres fils avaient été branchés. La suture, forcément hâtive, ne pouvait échapper à une observation soutenue.

— Je tiens ma piste, s'écria-t-il joyeusement. Regardez, Walter, voilà le travail de « la Main qui étreint »... Mais avant tout, il faut suspendre son détestable effet.

Tirant de sa poche un couteau, il coupa vivement les deux fils. Instantanément, l'aiguille du compteur s'arrêta...

Ce ne fut alors qu'un jeu pour le détective scientifique, de suivre le trajet des fils qu'il venait de trancher, jusqu'au foyer qui distribuait dans la maison la chaleur des radiateurs.

De là, ils le conduisirent tout naturellement au réservoir.

Il souleva le couvercle, comme l'avait fait le criminel, et voulut attirer à lui l'extrémité des deux conducteurs...

Une exclamation de surprise jaillit de ses lèvres à la vue de ce qu'il ramena avec eux du récipient.

— Deux électrodes !.. Comprenez-vous maintenant ?

— C'est-à-dire, répondit le jeune homme que je vois, mais quant à comprendre, c'est une autre affaire...

— Cette difficulté prouve, mon jeune ami, que votre éducation scientifique a été regrettablement négligée... L'explication est pourtant claire comme de l'eau de roche... Sous l'influence du courant électrique, l'eau qui remplissait ce réservoir s'est décomposée en ses deux éléments : l'oxygène et l'hydrogène.

« L'hydrogène, une fois devenu libre, a passé dans les tuyaux des radiateurs et, se combinant avec l'arsenic répandu sur la tenture, a formé le poison mortel qui s'appelle l'hydrogène arsénié...

Tout en parlant, il mettait en pièces toute l'ingénieuse installation improvisée par le malfaiteur, et la jetait à la volée sur le sol. Puis, triomphant, il gravit en quelques enjambées, les marches de l'escalier...

— J'ai trouvé !... s'écria-t-il, entrant comme une trombe dans la chambre d'Elaine... Oui ! oui ! docteur, je sais comment l'arsenic de la tenture s'est répandu dans l'atmosphère de cette pièce, et par quelle infernale combinaison, miss Dodge respire ici, depuis hier soir, un air empoisonné... Mais, avant tout, il faut ouvrir en grand toutes les fenêtres.

Et se tournant vers tante Betty qui se précipitait pour imiter son exemple :

— Après quoi, mistress Dodge, vous voudrez bien aller téléphoner à une compagnie de « Vacuum cleaner », pour qu'on vous envoie sur-le-champ un appareil qui nettoiera et assainira cette pièce de fond en comble... Tentures, tapis, rideaux, meubles, il est indispensable que tout y passe.

D'un seul trait ensuite, il expliqua sa découverte.

Il dit comment l'étoffe du mur avait été saturée d'arsenic, probablement d'acéto-arsenite de cuivre ; comment la « Main qui étreint » avait, par un moyen aussi simple qu'ingénieux, transformé ce poison en hydrogène arsénié et, dans l'étonnante fertilité de son cerveau, créé cette invention aussi nouvelle que prodigieuse, la tenture empoisonnée...

La stupéfaction fermait toutes les bouches. Clarel en profita pour prendre, sur la petite table, à côté du lit d'Elaine, afin de les relire, les deux derniers messages qu'elle avait reçus de « la Main qui étreint ».

Il les appliqua sur le haut du lit, au-dessus de la tête de la jeune fille, qui s'était dressée légèrement, les mains sur ses oreillers, pour suivre son manège :

— Il est indispensable, dit-il en tirant sa loupe, que j'étudie de près ces billets. L'encre, le papier, l'écriture pourront vraisemblablement me fournir un indice qui ..

Il n'acheva pas...

Son visage et celui d'Elaine, que l'examen simultané des deux papiers avait rapprochés, se séparèrent brusquement.

Une petite flèche venait de passer entre eux et de clouer sur le bois les deux billets.

Clarel se précipita dans l'ouverture de la fenêtre.

En face de la maison, sur le toit d'un garage, il distingua la silhouette d'un Indien qui, une sarbacane à la main, dégringolait précipitamment derrière les cheminées.

— C'est le même qui a tué Micael ! clama-t-il. Et il tient encore la sarbacane avec laquelle sa bouche a projeté jusqu'ici ce petit dard...

Il arracha de la tête du lit la pointe d'acier, tandis que Mrs Dodge, ainsi que le docteur et Jameson s'empressaient pour la voir.

— Deux centimètres de plus, fit la tante Betty, Et vous étiez mort !

— Non, mistress Dodge... Cet homme est trop adroit pour m'avoir manqué, s'il avait eu vraiment l'intention de me tuer... Cette flèche, elle aussi, est encore un avertissement...

— Mon ami, murmura Elaine en lui serrant le bras avec angoisse, c'est moi qui vous supplie aujourd'hui de renoncer à poursuivre « la Main qui étreint »...

— Renoncer à poursuivre un misérable qui vient d'essayer de vous assassiner... Non Elaine ! Je veux continuer, au contraire, plus ardemment encore, et jusqu'à ce que l'un de nous deux y reste...

Sa main, à son tour, avait pris celle de la jeune fille, et la serrait tendrement, tandis qu'elle attachait sur lui un long regard, où se lisait autant de crainte que d'admiration...

(A suivre)